

ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN
04000 Digne Les Bains

RAPPORT SPECIAL

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



acn audit
commissaires aux comptes

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia
8, avenue Frédéric Mistral - 13008 MARSEILLE - ☎ 04 86 76 02 90 - 📠 04 91 75 91 40
1^{er} ter, rue Carnot - 05000 GAP - ☎ 04 92 53 66 40 - 📠 04 92 53 29 38

ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :
9, avenue Paul MARTIN
04000 DIGNE LES BAINS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION SAINT MARTIN,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation par l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



acn audit
commissaires aux comptes

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia
8, avenue Frédéric Mistral – 13008 MARSEILLE – ☎ 04 86 76 02 90 – 📠 04 91 75 91 40
1^{er} ter, rue Carnot – 05000 GAP – ☎ 04 92 53 66 40 – 📠 04 92 53 29 38

12

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Digne, le 24 Juin 2020

ACNAUDIT
ERIC ISOARD
Commissaire aux Comptes associé



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 juin 2020, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



acnaudit
commissaires aux comptes

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia
8, avenue Frédéric Mistral – 13008 MARSEILLE – ☎ 04 86 76 02 90 – 📠 04 91 75 91 40
1 ter, rue Carnot – 05000 GAP – ☎ 04 92 53 66 40 – 📠 04 92 53 29 38

14

ASSOCIATION SAINT MARTIN
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social :
9, avenue Paul MARTIN
04000 Digne les Bains

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les Comptes Annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN
04000 DIGNE LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION SAINT MARTIN,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION SAINT MARTIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



commissaires aux comptes
acn audit

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia
8, avenue Frédéric Mistral – 13008 MARSEILLE – ☎ 04 86 76 02 90 – 📠 04 91 75 91 40
1^{er} ter, rue Carnot – 05000 GAP – ☎ 04 92 53 66 40 – 📠 04 92 53 29 38

16

ASSOCIATION SAINT MARTIN
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social :
9, avenue Paul MARTIN
04000 Digne Les Bains

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Première convention

Personnes visées : Madame Emmanuelle LACOUR

Nature et objet de la convention : Rémunération versée dans le cadre de l'article L.313-25 du Code de l'action sociale et des familles

Période d'application : Exercice comptable

Montant H.T de l'incidence : 84 349 euros annuel

Fait à Digne, le 24 Juin 2020
ACN AUDIT,
Eric ISOARD
Commissaire aux Comptes associé



acn audit
commissaires aux comptes

Société de commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia
8, avenue Frédéric Mistral - 13008 MARSEILLE - ☎ 04 86 76 02 90 - 📠 04 91 75 91 40
1^{er} ter, rue Carnot - 05000 GAP - ☎ 04 92 53 66 40 - 📠 04 92 53 29 38

SOMMAIRE

1. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (article L 612-5 du Code de Commerce et article R.314-59 du code de l'action sociale et des familles),
3. Annexe : comptes annuels au 31 décembre 2019.

ASSOCIATION SAINT MARTIN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

9, avenue Paul MARTIN
04000 DIGNE LES BAINS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019



1^{er} ter, rue Carnot
05000 GAP

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

ACTIF		31/12/2019		31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Immobilisations financières Participations et créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	
		31 685,61	19 348,69	12 336,92	4 880,21
		126 451,00 4 336 224,37 512 182,03 1 571 278,50 1 029 680,00 10 478,95	1 379 528,14 441 147,32 1 303 601,24	126 451,00 2 956 696,23 71 034,71 267 677,26 1 029 680,00 10 478,95	200 000,00 3 122 714,62 87 008,76 286 774,66 825,00 321 825,00 7 803,48
TOTAL 1		7 617 980,46	3 143 625,39	4 474 355,07	4 031 831,73
Comptes de liaison					
TOTAL 2					
Actif circulant	Stocks et en-cours Matières premières et fournitures Autres approvisionnements En-cours de production (biens et services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Autres stocks Avances et acomptes versés sur commandes Créances Créances redevables et comptes rattachés Autres créances Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance	477 278,23	149 344,24	327 933,99	309 663,22
		53 220,83		53 220,83	559 813,49
		2 483 036,55 57 867,82		2 483 036,55 57 867,82	1 756 918,15 58 805,88
TOTAL 3		3 071 403,43	149 344,24	2 922 059,19	2 683 472,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion (actif)					
TOTAL GENERAL		10 689 383,89	3 292 969,63	7 396 414,26	6 715 304,47

BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PASSIF			31/12/2019	31/12/2018
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise			320 319,81	81 063,38
Fonds associatifs avec droit de reprise			81 063,38	81 063,38
Dons et legs			81 063,38	
Subventions d'investissement				203 226,81
Réserves				307 285,19
Excédents affectés à l'investissement			203 226,81	203 226,81
Réserve de compensation			307 285,19	307 285,19
Réserve de compensation des charges d'amortissement			98 524,28	98 524,28
Réserve de couverture du BFR			72 113,21	72 113,21
Autres réserves			-665 447,52	-692 969,19
Report à nouveau (gestion non contrôlée)			-182 780,68	-182 780,68
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposa			1 060 550,27	769 934,87
Résultat sous contrôle de tiers financeurs			-132 188,19	-132 188,19
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			1 168 525,82	318 137,07
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)			23 621,89	23 407,35
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			85 578,92	107 648,75
Provisions réglementées				
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires & provisions pour renouvellement				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
Immobilisations grevées de droits				
Autres provisions réglementées				
Comptes de liaison				
			TOTAL 1	TOTAL 2
			2 440 393,19	1 293 722,66
Provisions pour risques				
			14 088,00	20 000,00
Provisions pour charges			450 696,00	347 622,00
Fonds dédiés			156 277,25	123 251,47
			TOTAL 3	TOTAL 4
			621 061,25	4 930 708,34
Dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			2 951 598,17	3 086 560,32
Emprunts et dettes financières divers				
Dépôts et cautionnements reçus				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Redevables créditeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			491 293,78	422 351,79
Dettes sociales et fiscales			740 483,49	635 915,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			151 584,38	585 889,35
Autres dettes				199 991,00
Produits constatés d'avance				
			TOTAL 4	TOTAL 5
			4 334 959,82	6 715 304,47
Ecart de conversion (passif)				
			TOTAL GENERAL	
			7 396 414,26	6 715 304,47

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

Activité: Autre

CHARGES		
Charges d'exploitation	7 293 894,30	2019
Achats de marchandises	6 410 967,54	2018
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	861 985,10	
Services extérieurs et autres	1 442 201,22	
Impôts, Taxes et versements assimilés	421 912,03	
Sur rémunérations	324 124,84	
Autres	79 288,47	
Charges de personnel	4 076 720,38	
Salaires et traitements	3 041 183,14	
Charges sociales	1 035 537,24	
Dotations aux amortissements et provisions	429 277,91	
Dotation aux amortissements des charges à répartir	314 390,82	
Dotation aux provisions sur actif circulant	11 813,09	
Dotation aux provisions pour risques et charges	103 074,00	
Autres charges	61 797,66	
TOTAL 1	7 293 894,30	
Charges financières	60 274,84	
Dotations aux amortissements et provisions	60 274,84	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	60 274,84	
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL 2	60 274,84	
Charges exceptionnelles	164 426,39	
Sur opérations de gestion	84 093,76	
Exercice courant	183,00	
Exercice antérieur	73 633,30	
Sur opérations de capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
Destinée à la couverture du BFR		
Pour renouvellement des immobilisations		
Des plus-values nettes d'actif		
Aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	6 516,33	
Impôts sur les sociétés	2 962,00	
TOTAL 3	167 388,39	
TOTAL GENERAL	7 521 557,53	
	6 694 271,64	

COMPTÉ DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL
GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

PRODUITS			2019	2018
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	7 509 841,28	6 816 115,66	6 816 115,66
	Production vendue	176 603,70	187 677,96	123 322,30
	Prestations de services	88 807,83	87 795,87	64 355,66
	Divers			
	Production stockée ou déstockage de production			
	Production immobilisée			
	Dotations et produits de tarification	6 998 171,46	6 182 078,58	
	Subventions d'exploitations et participations	244 545,57	338 887,22	
	Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	28 677,16	50 530,76	
	Transferts de charges	3 878,01	6 178,27	
	Autres produits	57 965,38	50 762,87	
TOTAL I		7 509 841,28	6 816 115,66	
Produits financiers	De participations et immobilisations financières	11 348,78	7 544,22	
	Revenus des VMP, escomptes obtenus, et autres produits finan	11 348,78	7 544,22	
	Produits nets sur cession			
	Reprises sur provisions			
	Transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions VMP			
TOTAL 2		11 348,78	7 544,22	
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	1 168 893,29	188 748,83	
	Exercices antérieurs	82 887,60	156 653,04	
	Sur opérations en capital	1 054 360,86	10 025,96	
	Reprises sur provisions	22 069,83	22 069,83	
	Destinées à la couverture du BFR			
	Pour renouvellement des immobilisations			
	Des plus-values nettes d'actif			
	Autres provisions réglementées	22 069,83	22 069,83	
	Report des ressources non utilisées exercices ant.	9 575,00		
	Transferts de charges			
TOTAL 3		1 168 893,29	188 748,83	
TOTAL GENERAL		8 690 083,35	7 012 408,71	
EXCEDENT OU DEFICIT		1 168 525,82	318 137,07	

ANNEXE des COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIATION SAINT MARTIN de l'année 2019

A/ Rappel des informations mentionnées au pied du bilan :

ACTIF

Renvoi du poste « créances »
Dont à moins d'un an : 381 155 euros réparties 327 934 euros en créances redevables et comptes rattachés et 53 221 euros en autres créances.
Dont à plus d'un an : 0 euros.

Renvoi du poste « créances redevables et comptes rattachés »
Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF : 327 934 euros.

PASSIF

(1) Dont compte 1201 et compte 1291 : 1 060 550 euros résultats sous contrôle de tiers financiers.
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque : 12 euros.
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement : 54 983 euros.

1. – L'annexe comporte les informations suivantes sur les règles et méthodes comptables

Mention de l'application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence à l'avis correspondant du Conseil national de la comptabilité.
Application du plan comptable des ESMS, arrêté du 2 septembre 2008 et avis n°2007-05 du 04 mai 2007 du CNC.

La méthode de comptabilisation selon les établissements sociaux et médico-sociaux est appliquée. Au cours de l'exercice 2018 il n'y a pas eu de changement de méthode de comptabilisation.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (avis CNC 98-12 et règlement CRC 99-01) et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 7 396 414 euros.

Le compte de fonctionnement, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 8 690 083 euros et un total de charges de 7 521 558 euros, dégageant un résultat positif de + 1 168 526 euros.
L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. – L'annexe comporte les compléments d'informations suivants relatifs au bilan et au compte de résultat.

2/1 - Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

2/2 — Etat de l'actif immobilisé

Voir tableau ci-joint

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

2/3 - Etat des amortissements et dépréciations

Voir tableau ci-joint

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

2/4 - Etat des provisions

Voir tableau ci-joint

Une provision pour congés payés et charges, ainsi qu'une provision pour indemnité de fin de carrière sont calculées et comptabilisées chaque année. Le montant des provisions pour risques et charges s'élève au 31 décembre 2019 à 464 784 euros. Dont 14 088 pour risques, une affaire prud'hommale en cours nous a contraints de créer une provision par principe de prudence (14 088 euros), et 450 696 euros pour indemnité de fin de carrière.

La provision a été calculée conformément aux dispositions de la convention collective qui prévoit l'attribution d'une indemnité salariale.

2/5 - En cas de comptabilisation de valeurs réévaluées.

Pour cet exercice il n'y a pas de valeurs réévaluées.

2/6 - Etat des stocks

Les matières et marchandises n'ont pas été inventoriées, ni chiffrées du fait de leur montant considéré comme non significatif.

2/7 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.

[Voir tableau ci-joint]

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2/8 - Précisions sur la nature, le montant et le traitement :

Produits à recevoir	
Clients factures à établir	0
Fournisseurs autres avoir	540
Organismes sociaux produits à recevoir	1303
Etat, Produits à recevoir	2014
Autres produits à recevoir	30970
Total	34827

Charges à payer	
Intérêts courus	3 537
Fournisseurs – factures non parvenues	47 190
Fournisseurs d'immo. – factures non parvenues	0
Congés Payés	270 351
Dettes prov. précarité + Cp (cdd)	8 385
Personnel – autres charges à payer	41948
Charges sociales / CP	120 141
Autres charges à payer	15311
Total	506863

2/9 – Ventilation des produits de la tarification par catégories d'activités :

- EHPAD 3 295 092 euros
- Accueil de jour 421 215 euros
- Maison d'Enfants à Caractère Social 3 281 865 euros

2/9 - EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

Notre Association a vendu au cours de l'exercice, une parcelle de son terrain situé Avenue Paul Martin à Digne pour un montant de 1 050 K€, comptabilisé en « produit exceptionnel sur opération en capital ». Le montant de la plus-value dégagée s'élève à 977 K€.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'établit ainsi à 1 002 K€, sur un résultat net comptable affiché de 1 169 K€ au compte de résultat.

2/10 - EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur à la date de clôture qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions de l'article L.833-2 du Plan Comptable Général.

Notre Association, dont l'activité est essentielle en cas d'urgence sanitaire, a continué de fonctionner pendant le confinement. Le personnel de l'Association a dû faire face à un surcroît d'activité important, tant au niveau médical qu'administratif.

Cet événement aura un impact sur l'exercice qui sera clos en 2020 mais il devrait être non significatif et relativement limité au niveau financier.

Compte tenu des éléments précédents, le principe de continuité d'exploitation est respecté et il n'existe aucune incertitude significative en la matière.

4.3.1 Tableau des amortissements

(1)	(2)	(3)	(4)
Amortissements cumulés au 31 décembre	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre n

Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Cessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			
Droit au bail			
Autres immobilisations incorporelles	16 598	2 751	19 349

Amortissements des immobilisations incorporelles

Terrains			
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure			
Constructions sur sol propre	161 927	137 180	299 107
Constructions sur sol d'autrui	1 041 393	40 160	1 080 421
Installations techniques matériel outillage	410 063	31 084	441 147
Autres immobilisations corporelles	1 453 847	89 642	1 303 601

Amortissements des immobilisations corporelles

TOTAL GENERAL	3 083 828	300 817	241 020	3 143 625
---------------	-----------	---------	---------	-----------

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

532-4 du CRC 1999-03 modifié

Créances (a)			Dettes (b)		
Liquidités de l'actif	Montant brut		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif	
	Echéances	à moins 1 an		Echéances	à moins 1 an
	Echéances	à plus 1 an		Echéances	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres Créances de l'actif circulant : Créances Clients et Comptes rattachés Autres créances Charges constatées d'avance			Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine Emprunts et dettes financières divers (2) (3) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (3) Produits constatés d'avance		
TOTAL			TOTAL		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice 0 euros.....			(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice 0 euros.		
Prêts récupérés en cours d'exercice 0 euros.....			Emprunts remboursés en cours d'exercice 138 151 euros.		
TOTAL			TOTAL		
588 367			4 334 959		
588 367			1 505 184		
0,00			417 927		
57 868			2 411 848		
53 221			477 278		
477 278			57 868		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 868			477 278		
57 868			53 221		
57 8					

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b*) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

TABEAU DES IMMOBILISATIONS
cadre 532-1 du règlement CRC 03-1999 modifié

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS	RUBRIQUES	TOTAL			
		Immobiliisations incorporelles	Immobiliisations corporelles	Immobiliisations financières	TOTAL
A	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	21 478	6 763 727	330 453	7 115 658
B	AUGMENTATIONS	10 208	97 433	719 348	826 989
C	DIMINUTIONS		315 025	9 642	324 667
D	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	31 686	6 546 135	1 040 159	7 617 980

II. Aménagements du cadre général

Développement de la colonne B
(augmentations)

Ventilation des augmentations	TOTAL			
	Immobiliisations incorporelles	Immobiliisations corporelles	Immobiliisations financières	TOTAL
	Virements	Provenant	de l'actif circulant	
	à poste			
		Acquisitions	Apports	Créations
		Entrées		

Développement de la colonne C
(diminutions)

Ventilation des diminutions	TOTAL			
	Immobiliisations incorporelles	Immobiliisations corporelles	Immobiliisations financières	TOTAL
	Virements	A destination	de l'actif circulant	
	à poste			
		Cessions	Scissions	Mises hors service
		Sorties		

4.3.3 Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

Réserves de compensation					(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
					Montant au 31 décembre n-1	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre n
10686	des déficits d'exploitation	307 285						
10687	des charges d'amortissement							
Provisions réglementées								
141	destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement pour renouvellement des immobilisations	107 649					22 070	85 579
142	Amortissements dérogatoires							
145	réserves des plus values nettes d'actif immobilisé							
14861	réserves des plus values nettes d'actif circulant							
14862	Autres provisions pour charges							
Provisions pour risques et charges								
151	Provisions pour risques	20 000	14 088	20 000				14 088
153	Provisions indemnité fin de carrière	347 622	103 074					450 696
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices							
158	Autres provisions pour charges							
Dépréciations								
29	Dépréciation des immobilisations							
39	Dépréciation des stocks et encours							
49	Dépréciation des comptes de tiers	140 974	11 813				3 443	149 344
59	Dépréciation des comptes financiers							
Fonds dédiés								
194	sur subventions de fonctionnement	123 251	23 316	14 160				132 407
	formation 2013	18 406						18 406
	financement plateforme 2018	100 260					9 575	90 685
	formations 2019	9 600						9 600
	adere paca / irr sélectif	7 200						7 200
	engagement unidom 2018 sur 2019	4 585					4 585	0
	engagement unidom 2019 sur 2020		6 516					6 516
195	sur dons manuels affectés		23 870					23 870
	dons résidente 2019		23 170					23 170
	dons résidente 2018		700					700
197	sur legs et donations affectés							
TOTAL GENERAL					1 046 781	176 161	59 673	1 163 269

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	Dettes garanties au 31/12/2019 (en €)	Montant des suretés (en €)	Valeur des biens donnés en garantie (en €)	Nature de la sureté
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 131 580	2 400 000	3 148 689	Hypothèque conventionnelle non rechargeable de rang 1 à concurrency de 400 000 € et privilège de prêteur de deniers de rang 1 à hauteur de 2 000 000 €

